

Vos représentants Force Ouvrière au CSE Siège

Vos élu-e-s : Marie-Pierre SAMITIER, Océan GRENIER, Bernadette BALLAND, Frédéric BRODA, Laura GEORGEAULT et représentant syndical au CSE : Olivier LE CLANCHE

Ordre du jour CSE Siège ordinaire

- CSE Siège de septembre 2021
- CSE Central d'octobre 2021
- Risque grave au PCinfo
- Risque grave lié au projet Tepi
- Référendum en Nouvelle Calédonie
- Commission de suivi du CDE
- CSSCT Siège

- Bilan de la RCC et de l'emploi
- Situation sanitaire et sécurité au siège
- Jeux Olympiques de Tokyo
- Direction du numérique
- Direction des antennes et des programmes
- Vie du CSE

PV des CSE Siège (ordinaire et extraordinaire) de septembre 2021

Les procès verbaux (transcription écrite minute par minute) des CSE sont approuvés à l'unanimité des 20 votants présents.

CR des CSE (ordinaire et extraordinaire) d'octobre 2021

CSE Central extraordinaire / Pass sanitaire

Le Pass sanitaire est imposé par la loi pour les émissions recevant du public (les figurants n'étant pas considérés comme du public). Sont considérés comme le public, les personnes n'intervenant pas dans les émissions. Les salariés sont soumis au Pass s'ils ont des contacts avec le public. Les Pass sont contrôlés par les agents de sécurité, salariés des sociétés de gardiennage.

La participation aux émissions soumises au Pass se fera sur la base du volontariat. S'il n'y avait pas suffisamment de salariés France Télévisions volontaires, les émissions pourraient être externalisées.

Les élus réclament la fourniture de tests PCR et antigéniques. FTV ne remboursera que les tests nécessaires des émissions et ne les remboursera pas pour les tournages, hors émissions.

La direction n'a pas de définition claire du périmètre d'une mission nécessitant le Pass...

Lire le compte rendu FO du CSE Central extraordinaire iCi.

CSE Central ordinaire

La Présidente de France Télévisions se félicite de la progression de FTV quand les autres médias ont stagné pendant la pandémie.

Lire le compte rendu FO du CSE Central ordinaire iCi.

Risque grave au PCinfo

La non prise en compte, par la direction des moyens et des reportages (DRM), des alertes répétées et collectives des salariés du PCinfo (2 lettres ouvertes, en 2018 et 2021), le manque de clarté du périmètre, le sous-effectif, l'augmentation de la charge de travail (info: et PIdF), ont conduit le CSE Siège à diligenter une expertise :

Lire le rapport d'expertise CEDAET portant sur le risque arave au service PC Info iCi.

La modification 7/7 de TéléMatin vient encore peser sur le PCinfo qui n'a pourtant pas été consulté. Le travail en mode dégradé (secours) est extrêmement chronophage pour le PCinfo. Les éléments y sont, de fait, mal ou pas identifiés. L'arborescence des dossiers dans Dalet est floue ou méconnue ou mal respectée, on ne sait pas où trouver les éléments attendus. Ce manque de cadrage combiné à la sanctuarisation du PCinfo, à cause de la pandémie, génèrent de nombreux appels au PCinfo et créent des situations extrêmement stressantes.

Les nombreuses expertises successives Ifab/inat, ..., PCinfo se font sans tenir compte des interactions entre les services et créent une instabilité structurelle et matérielle qui impacte les personnels.

La direction se dit en accord avec les grandes lignes du rapport :

- L'instabilité technique (entre Dalet et OpenMedia) stoppe le déploiement prévu à franceinfo: tant que Dalet n'est pas stabilisé à la rédaction nationale. Le service ingénierie travaille sur ce sujet. Pour autant, si le mode dégradé n'est pas le seul point noir au PCinfo, il accentue les difficultés du service.
- La communication du service, vers sa direction et de la direction vers le service doit être améliorée. La direction reconnaît sa responsabilité. Des méthodes, actées, formalisées sur les modes nominaux et secours doivent être mises en place. Le rôle du responsable d'édition est appelé à évoluer pour mieux faire circuler les informations, les demandes et les retours, entre les utilisateurs/demandeurs et la direction.

Mais certains points ne font pas consensus :

- Les salariés se plaignent du nombre important des recours aux CDD qui nécessitent de former toujours plus de nouveaux arrivants, sur le temps de travail, en sous-effectif et sans compensation. La direction estime néanmoins que le nombre d'ETP (équivalents temps pleins) du PCinfo est stabilisé, par rapport aux autres secteurs de FTV et que le recours aux non-permanents (limités à 80 jours) est nécessaire et même souhaitable.
- Le manque de possibilité d'évolution pose aussi problème "on arrive pas a sortir du service" et

certains souhaiteraient évoluer vers l'encadrement à la Fabrique. Les postes au PCinfo ne sont pas suffisamment attractifs. Les intégrations ont été motivées par la signature de CDI.

Des évolutions vers le nodal, les régies, le CDE, ... ont été et sont possibles d'après la direction. L'évolution vers l'encadrement n'est pas la seule option.

Sur l'encadrement du service, 2 postes d'adjoints sont suffisants, toujours selon la direction, mais il faudrait pour celà qu'ils aient la possibilité d'exercer leur fonction.

Dans les DUER (document unique d'évaluation des risques professionnels) les préconisations ne sont pas prises en compte par le responsable et ne sont pas retranscrites ou elles ont disparu lors d'une mise à jour qui n'a pas fait l'objet de consultation des intéressés.

La direction ne voit aucun problème à ce que le secrétaire général de la rédaction nationale soit le responsable APS de ces documents, malgré sa position hiérarchique et les objectifs, qui peuvent être contradictoires, de ses responsabilités.

On note une certaine distance entre le discours de la direction et la réalité de la communication dans le service. Et même entre services, entre directions quand les décisions de la direction de l'information contrecarrent les demandes de la DRM.

Le manque de préparation, de communication et l'imprécision des processus, ajoutés à l'intensification des flux pèsent lourdement sur l'activité du PCinfo sans nécessairement servir la qualité des sujets. Le manque de personnel est évident. Ces anomalies sont remontées depuis longtemps et la direction n'en a pas pris la mesure et n'a pas engagé les correctifs nécessaires. La maintenance ne peut pas maintenir un PCinfo mal conçu. C'est peut-être son architecture qui devrait être revue.

La direction annonce qu'elle va répondre point par point aux préconisations du rapport d'expertise. Elle va mener un travail de fond avec les salariés et les représentants du personnel. Les premières réunions de travail vont être planifiées rapidement.

Risque grave lié au projet Tepi

C'est le projet, aujourd'hui abandonné par décision de la présidente de France Télévisions, de transfert obligatoire des salariés des émissions concernées à FTV Studio (France Télévision Studio) suite au drame qui a touché une salariée.

Si la volonté de ramener le service public dans les forces de production en France est louable, le transfert des salariés, comme si leurs avis ne comptait pas, a été une erreur. Les salariés sont des acteurs vivants de l'entreprise. Ils ne sont pas des pions sur un échiquier. Les conditions de travail sont, comme toujours, au cœur du problème. Elles sont aussi une partie de la solution, si on est content de travailler, on travaille bien, on travaille mieux. Si l'on est pas bien au travail, ça peut être le début des problèmes, pour les salariés ... et pour l'entreprise.

Les salariés ont vu la possibilité de voir encore s'aggraver leurs conditions de travail avec ce transfert autoritaire vers une filiale commerciale de France Télévisions. Il ne suffit que de 10% de responsabilité de l'employeur pour définir sa responsabilité dans ce type de drames. C'aurait pu être un premier "passage à l'acte."

Après ces longs mois d'inquiétude, les salariés porteront durablement les stigmates de ce transfert dont ils ne voulaient pas.

Les élus ont demandé qu'une attention particulière soit apportée aux salariés qui ont souffert de cette situation.

FO fait remarquer que l'arrêt du transfert des salariés ne valide en aucun cas les conditions de travail actuelles des salariés de FTV SA sur ces émissions et qu'il y a des choses à faire pour les améliorer.

Le directeur de la DAP (direction des antennes et des programmes) reconnaît sa responsabilité dans ce qui est arrivé. "J'assume toute la responsabilité d'un projet qui n'a pas convaincu. J'assume de ne pas avoir vu la possibilité du volontariat. Je ne me défile pas devant les salariés de TéléMatin ni devant vous". Il n'y a plus de transfert contraint des salariés. La transformation du projet Tepi va se faire avec une volonté d'amélioration des conditions de travail des salariés sur ces émissions. Le cabinet Technologia est mandaté pour expertiser ces conditions de travail.

Les émissions vont être transférées. Les salariés qui souhaitent rejoindre FTV Studio pourront le faire dans les conditions garanties, inscrites, aux PV des instances. Les salariés qui préféreront, pourront rester sous contrat FTV SA et être "détachés" pour travailler à FTV Studio, sur les émissions transférées.

C'est en tout point ce que **FO** et les autres organisations syndicales demandaient depuis la première présentation du projet Tepi.

Des réunions sont prévues avec les salariés concernés pour leur présenter la nouvelle orientation du projet Tepi et les conditions à venir de ces émissions. Ce projet concernant le transfert des émissions (maintenant sans obligation pour les personnels de changer d'employeur) n'étant pas abandonné, il va suivre son cours sans devoir repasser par une information-consultation des CSE. Pour autant la direction estime qu'il est prématuré de fixer, aujourd'hui, un calendrier pour le transfert

Pour **Force Ouvrière**, ce projet aurait pu être un travail d'équipe, mieux partagé, impliquant les salariés. La télévision est un travail d'équipe.

Certains syndicats contestent la réalité de l'autonomie nécessaire pour permettre le transfert des émissions de FTV SA vers FTV Studio et demandent l'abandon total du projet.

FO a déclaré en séance s'en référer à la justice qui doit se prononcer sur la légalité du transfert des émissions historiques vers FTV Studio.

Référendum en Nouvelle Calédonie

Demande de dérogations horaires au sein de La Fabrique, dans le cadre de l'organisation de la campagne officielle radiotélévisée relative au troisième référendum sur l'autodétermination de la Nouvelle-Calédonie. Le CSE n'accorde pas de dérogation, mais donne son avis sur la pertinence de cette demande auprès de la DREETS (Directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités).

Dans l'hypothèse où le référendum serait maintenu, 3 personnes seraient concernées par le voyage pour 3 semaines d'activité sur place, du 17 novembre au 10 décembre. La demande concerne 3 personnes pouvant être amenées à travailler ponctuellement dans la limite de 60h/semaine. La demande reçoit un avis favorable à l'unanimité des 21 votants présents.

Commission de suivi du CDE

La bonne nouvelle, c'est que les travaux vont pouvoir reprendre à FTV. L'interdiction préfectorale est levée.

La direction poursuit l'organisation transitoire mise en place en direction de l'organisation cible. Les activités de préparation (approvisionnement et vérification) sont transversalisées. Les activités des chefs de chaîne et la gestion des urgences sont harmonisées. Deux chefs de chaîne de france•5 sont formés sur france•2. Cet été, une seule équipe transversale (france•2•3•5) était à l'œuvre. Un travail va débuter dans les prochaines semaines avec les chefs de chaîne de Varet.

Toute la partie support revient en présentiel. Pour ce qui est du télétravail (TT), le CDE dispose d'un outil performant (et en amélioration constante) pour effectuer le travail de vérification à distance.

Deux prestataires arrivent, en octobre et novembre, pour pallier le surcroît d'activité de cette transition. Deux postes sont aussi proposés à des candidatures internes.

Des détachements supplémentaires seront planifiés, pour pallier les formations, au moment de la bascule.

L'organisation du travail en 3 ou 4 jours n'est pas encore tranchée.

Le projet a pris du retard et une présentation était attendue en septembre. Ce décalage impacte le travail de CEDAET qui devra, selon la direction, s'adapter. "L'entreprise ne peut présenter ses documents que quand ils sont prêts", sans plus d'excuses.

La présentation est maintenant prévue en novembre, pour une application en janvier 2022.

CSSCT Siège

Cinq points ont été abordés lors du CSSCT du 8 octobre 2021 :

- Projet TEPI et les conditions de travail des collaborateurs concernés
- Qualité de l'air
- Conditions de travail des chargés de production
- IFAB et OPEN MEDIA
- Bureaux excentrés de France 2

Un certain nombre de points, en attente depuis longtemps, n'ont pas été traités. Ils n'avaient pas non plus été inscrits à l'ordre du jour. Le secrétaire général a souhaité les inscrire dans son compte rendu :

- Conditions de travail sur TéléMatin
- Service habillage de la fabrication siège

Lire le rapport du secrétaire de la CSSCT Siège iCi.

Bilan de la RCC et de l'emploi

<u>Le rapport du président de la commission Emploi et Formation professionnelle du CSE Siège -</u>
<u>Bilan de l'emploi au 30 Juin 2021 **iCi**, développe les points suivants :</u>

- Hausse des effectifs non-permanents
- Hémorragie des effectifs permanents
- Explosion des heures supplémentaires
- Insuffisance de la politique de recrutement liée à la RCC
- Impact inégal de la RCC sur les secteurs de l'entreprise

Le processus de RCC, engagé depuis 2 ans, ne rencontre pas le succès attendu. Moins de 500 salariés se sont inscrits au siège. Nous sommes très loin de l'objectif.

Rappel: Départs prévu de 2000 salariés en CDI (maximum), sur l'ensemble de France Télévisions, assorti d'un maximum de 900 emplois supprimés. 1100 recrutements (maximum) combleront la moitié des départs, à la fin de l'opération.

Les effectifs ont diminué quasiment partout et les quelques recrutements ne se font pas là où les départs sont les plus nombreux. Certaines professions sont au-delà des 20% de départs et c'est une mise en danger de ces secteurs. La rédaction nationale est au plus bas, à cause des nombreux départs en retraite dans le cadre de la RCC mais aussi du non-remplacement des CDD. Les conditions de travail se dégradent fortement et les arrêts de travail risquent de se multiplier tant les salariés craquent.

Sur la période 2015-2020, les effectifs ont diminué de 15%, soit 1490 emplois en moins.

Les forfaits jour, exploités au-delà du maximum, en sont une cause importante. Les élus demandent à la direction de faire un rappel à la loi sur les amplitudes horaires, à destination des managers.

L'explosion des heures supplémentaires (HS) en est une conséquence. Certains secteurs sont arrivés au seuil des 220 heures supplémentaires, maximum légal.

Beaucoup de ces HS sont imposées par le fonctionnement en sous-effectif des services concernés, dans une charge d'activité normale, alors qu'elles ne devraient être générées qu'en cas de surcroît ponctuel d'activité.

Le dernier concours de chargé de production, il y a 3 ans, n'avait pas permis de créer les postes nécessaires. Ils doivent, malgré tout, consacrer du temps à la formation des nouveaux arrivants. Les salariés sont sur-sollicités dans un service en sous-effectif important.

Les nouvelles planifications appliquées aux monteurs itinérants, et aux équipes en mission en général, les contraignent à effectuer les trajets de retour de mission, à la suite d'une journée de travail, sans que ce temps soit considéré comme du temps de travail. Ces monteurs peuvent se voir planifiés, dès le lendemain 9h, pour une nouvelle journée de travail.

FO, comme les autres organisations syndicales, dénonce l'augmentation de la charge de travail pour beaucoup de salariés ainsi que les HS obligatoires qui en découlent.

Les services administratifs sont aussi fortement touchés par les baisse d'effectifs. Les assistantes ne sont pas remplacées et les outils numériques toujours plus nombreux font porter sur elles une charge mentale trop importante. Elles sont débordées et épuisées.

La direction reconnaît que des choses sont faisables en ce qui concerne les formations.

Force Ouvrière souligne que l'investissement formation ne doit pas être à la seule charge des salariés qui vont les suivre, sans être remplacés, et faire le double de travail au retour de formation. Il est nécessaire d'organiser les remplacements des personnels en formation, mêmes courtes.

Il y a des choses à faire aussi du côté des acquisitions-déploiements des nouveaux outils numériques. Actuellement l'outil UGAP nécessite 2 fois plus de travail qu'avant, pour accomplir la tâche concernée.

La pandémie a modifié durablement la notion de travail sur site, au profit du télétravail. Plus de 900 demandes ont été faites aux services RH. Plus de 500 ont déjà été signées. 85 aux antennes des programmes, 241 à la gestion des moyens de production et finance, 60 à l'info, 99 à la RH et organisation et 19 à la présidence et secrétariat général. Ces chiffres ne sont pas définitifs. L'accord du télétravail permet de modifier le rythme, à distance ou sur site, sous la double condition des accords du salarié et de sa hiérarchie.

Situation sanitaire au siège

La Covid-19 est en nette régression (égale la population française). La courbe continue de fléchir. Les stocks de masques chirurgicaux et FFP2 correspondent à un an de stock de d'équipements de protection individuelle. Des masques "de secours" sont théoriquement disponibles à l'accueil pour pallier les pertes ou détériorations accidentelles.

Au Franay, une émission politique sera concernée fin octobre par l'obligation du Pass sanitaire. Les tests ne sont plus remboursés au plan national. FTV ne remboursera que les TESTS nécessaires en plus du Pass sanitaire, dans des situations très rares.

Le Pass sanitaire est constitué d'une preuve papier ou numérique :

- d'un schéma vaccinal complet (7 jours après la 2e injection pour les vaccins à double injection (Pfizer, Moderna, AstraZeneca), 28 jours après l'injection pour les vaccins avec une seule injection (Johnson & Johnson), 7 jours après l'injection pour les vaccins chez les personnes ayant eu un antécédent de Covid (1 seule injection);
- 2. test négatif de moins de 72h (ou 48h pour les tests antigéniques dans le cadre de voyages vers certaines destinations, comme la Corse, les collectivités d'outre-mer et l'Union européenne);
- 3. Le résultat d'un test RT-PCR ou antigénique positif attestant du rétablissement de la Covid-19, datant d'au moins 11 jours et de moins de 6 mois.

Au restaurant d'entreprise (RIE) les plexis resteront installés, tant que nécessaire. L'épidémie ne flambe plus, mais nous ne sommes pas à l'abri d'une 4e vague.

Les distances de sécurité sont de 1m minimum, même avec le masque, et 2m en dehors du masque porté.

Les retours sur site, après des mois de télétravail, inquiètent certains salariés, notamment postés en openspaces. Les élus demandent, une fois de plus, à ce que soit réétudiés ces espaces de travail collectifs et qu'ils tiennent compte de l'intimité nécessaire à la bonne réalisation des tâches qui leur sont confiées. La QVT (qualité de vie au travail) est, il faut le rappeler, un enjeu de France Télévisions et la qualité du service public en dépend.

Le cabinet médical dispose des doses suffisantes pour assurer les troisièmes injections nécessaires (Pfizer).

Pour les émissions concernées par les Pass sanitaires, ils seront contrôlés par les agents de sécurité avec un smartPhone fourni par l'entreprise et une application dédiée. Un bracelet permettra de se déplacer, ensuite, à l'intérieur du périmètre.

Les élus demandent que, dans la cadre d'une mission exigeant un Pass sanitaire, les tests nécessaires (à défaut d'être vacciné) soient remboursés par l'entreprise.

La direction fera remonter cette demande au prochain CODIR (comité de direction) et va étudier la possibilité de mettre des tests à la disposition des salariés soumis à l'obligation du Pass sanitaire pour raison professionnelle.

La loi envisage la suspension de contrat de travail en cas de refus de vaccin, mais la direction, pour sa part, n'envisage pas de sanction.

L'interdiction préfectorale d'effectuer des travaux (lourds) à FTV a été levée. Les demandes d'autorisation de créer, d'aménager ou de modifier (DACAM) l'établissement recevant du public (ERP) de France Télévisions Siège vont être (ou sont déjà pour les plus simples) relancées. Un certain nombre de chantiers se sont ajoutés à la liste des ceux qui ont été stoppés il y a plusieurs années.

Les travaux permettant un meilleur accueil à la chaîne info vont pouvoir commencer, la DACAM a été déposée. Les salles de projections ne seront pas accessibles avant le mois de mars, au plus tôt, et le foyer sera temporairement indisponible.

Jeux Olympiques de Tokyo

Les représentants de la direction des sports, invités, ne sont pas venus. Cette direction, qui n'a certainement rien à cacher, ne semble pas intéressée par les instances du CSE.

Par conséquent nous ne pouvons que discuter des dépassements, ou non, des horaires alors que nous voulons des réponses sur les questions sanitaires entre autres. Un salarié contaminé par la Covid-19 au Japon aurait fait le voyage de retour et échappé au confinement sur place.

Les amplitudes horaires ont débordé bien au-delà des dérogations autorisées, à Tokyo et à Paris. Les techniciens de la régie 3 ont souffert d'enchaînements impossibles et de beaucoup de changements de vacation tardifs. Une partie de ce secteur souffre également de disparité sur les heures de nuit. Les WE et les nuits sont aussi pénibles au siège qu'ailleurs dans l'entreprise. Les liaisons par fibre, en permettant de nombreuses connexions simultanées, ont très largement compliqué l'activité des ingénieurs du son.

Des pauses d'une heure ont été déduites du temps de travail quand il n'était pas possible de prendre plus d'½ heure.

Les équipes sont sous-dimensionnées, c'est toujours la même problématique de sous effectifs que la direction veut instaurer comme une situation normale. Les dépassements horaires sont devenus une habitude au service des sports de FTV. Les élus demandent à la direction (absente) de mener une réflexion sur le sujet.

FO fait remarquer qu'un unique directeur de la photographie a été missionné pour cette opération. Celui-ci n'a pas pu se rendre au Japon pour effectuer la tâche pour laquelle il était requis sur place. Les chefs éclairagistes ont pallier son absence, mais c'est l'absent qui a été crédité au générique. L'erreur d'organisation incombe à la Fabrique de FTV qui l'a payé intégralement bien qu'il n'ait fait que la partie du travail prévue à Paris.

Le risque de retrouver les mêmes dérives, dans 4 mois, avec les JO de Pékin. Il faudra mieux anticiper l'activité. Tokyo devra servir de base de réflexion.

Malgré tout, l'opération JO de Tokyo est un succès. Les décors virtuels gérés à distance, depuis Paris, sont une magnifique réussite.

Les conditions difficiles imposées par le confinement, au Japon, ont aussi apporté beaucoup de bienveillance dans les équipes.

Le beau challenge des JO ne doit pas faire oublier le travail fourni pour obtenir ce résultat. Les élus demandent qu'une prime exceptionnelle soit attribuée aux personnels qui ont participé à cette belle opération.

Direction du numérique

Les ajustements à la direction ne définissent pas de nouvelles activités. C'est une redéfinition des pôles d'activité et des responsables pour une meilleure organisation de la direction. Elle concerne 36 collaborateurs.

L'objectif étant d'accompagner l'hyper croissance de l'offre numérique due aux progrès technologiques de ce secteur et aux effets de la pandémie sur la consommation de divertissements, de séries, de fictions et d'informations numériques.

L'information numérique dépend, elle aussi, de la direction de l'information. Pourtant les informations sont proposées dans un mélange publicitaire. Les éléments de lancements sont fait par un prestataire qui n'est pas un journaliste de •tv. L'information est transformée, déformée parfois jusqu'à la désinformation. C'est inacceptable, c'est une question de déontologie.

Le login obligatoire, (un échec en 2017), a été retravaillé pour être mieux accepté, ou plutôt pour être incontournable.

La publicité ciblée s'appuie sur une charte définie par la régie publicitaire de FTV. Pour autant la publicité ciblée est imposée à des visiteurs qui ont dû ouvrir des compte (livrer leurs informations personnelles) à FTV, bien qu'ils paient déjà une redevance pour accéder à des contenus qui émanent du service public.

Direction des Antennes et des Programmes

C'est une redéfinition des pôles d'activité pour une meilleure organisation de la direction. La nouvelle organisation doit permettre plus de fluidité sur les passages de grilles.

À la **Direction des Antennes**, l'équipe "Pilotage des antennes" (5 personnes actuellement) sera réduite à 2 personnes et la "Programmation des antennes linéaires" sera dotée d'une équipe suplémentaire (en plus de france•2, •3, •4 et •5) constituée d'une personne à la programmation transversale et 2 à la veille concurrentielle. Iso effectif.

À la **Direction du Cinéma et du développement international**, le poste "Fiction internationale et acquisitions", sera redéployé en poste "Artistique cinéma" et l'équipe "Artistique" (6 personne) sera découpée en 3 personnes "Artistique acquisotion" et 3 "Artistique coproduction". Iso effectif.

À la **Direction de la Réglementation, Déontologie et Pluralisme**, l'équipe "Réglementation, déontologie, pluralisme" sera directement rattachée au "Secrétariat Général". Un poste "Adjoint" sera supprimé.

À la "**Direction des Programmes**", les 4 postes "Editorial Slash" de la partie "Jeunesse et éducation" seront réaffectés au "Numérique", lui-même directement rattaché à l'"Adlointe" des "Documentaires". Iso effectif.

Voir les nouveaux schémas de rattachement hiérarchiques iCi.

Vie du CSE

Les bons de noël passent, cette année, à 100€ pour les adultes et 70€ pour les enfants. La fête de noël est prévue la dernière semaine de novembre au <u>Musée des Arts Forains</u>. La jauge sera définie selon les règles en vigueur. L'accès est soumis au Pass sanitaire.

Votre CSE Siège étudie une nouvelle proposition à proximité immédiate du siège, boulevard Valin. Le budget devrait être pris en charge par FTV au même niveau que la salle de sport précédente, dans l'immeuble du Barjac, à Balard.

L'acquisition d'un nouveau bien immobilier en Baie de Somme sera présentée et soumise au vote des élus, lors d'un prochain CSE Siège extraordinaire.

Rendez-vous au prochain CSE Siège ordinaire, les 16 et 17 novembre et bientôt aux élections professionnelles pour élire vos représentants **FO** au CSE...